

## Sur-lunettes de protection à branches réglables, réf. 102EVA



### Description

- Les sur-lunettes de protection sont constituées d'un oculaire monobloc incolore et de branches réglables verticalement et horizontalement.
- Elles possèdent un pont de nez souple intégré dans l'oculaire.
- Les branches réglables permettent un ajustement pantoscopique, qui permet de modifier l'angle de l'oculaire.
- La longueur de branche ajustable permet d'épouser différents contours du visage.
- L'embout de branches avec perforation permet l'ajustement de cordon pour un excellent maintien de l'équipement.
- Parfaite protection frontale, latérale, sus et sous-orbitale.
- Les sur-lunettes de protection à branches réglables sont conçues pour permettre le port de la plupart des lunettes de vue.
- Grâce à ses caractéristiques techniques, cet équipement s'avère particulièrement adapté pour tous les principaux travaux nécessitant une protection contre les risques mécaniques et projections à savoir : meulage, menuiserie, polissage, industrie, laboratoires, sport etc...

### Caractéristiques techniques

- **Composition** : - Un oculaire monobloc incolore ;  
- Branches réglables verticalement et horizontalement.
- **Matériaux** : - Oculaire : polycarbonate incolore ;  
- Monture : polyamide ;  
- Vis: acier oxydable.
- **Traitement** : protection anti-UV et traitement anti-rayures.
- **Dimensions** : - Sur-lunettes : La 160 x H 63 x P 145 mm ;  
- Epaisseur oculaire : 2.00 mm.
- **Poids** : 34 g.
- **Fabrication** : sous ISO 9001.
- **Conformité** : Cet équipement de protection oculaire a été testé suivant les normes européennes suivantes :  
EN 166 : 2001. Protection individuelle de l'oeil - Spécifications ;  
EN 170 :2002. Protection individuelle de l'oeil - Filtres pour l'ultraviolet - Exigences relatives au facteur de transmission et utilisation recommandée.  
Il est conforme au Règlement (UE) 2016/425 relatif aux Equipements de Protection Individuelle (EPI). Catégorie II.  
Attestation d'examen UE de type (module B) délivrée par BSI. Organisme notifié n°0086.

<b>Protection mécanique (EN166)</b>	Symbole FT	Résistant contre les impacts à basse énergie de particules lancées à grande vitesse à des températures extrêmes (correspond à l'impact d'une bille d'acier de diamètre de 6 mm et ayant une masse minimale de 0.86 g lancée à 45 m/s).
<b>Qualité optique (EN166)</b>	Symbole 1	Classe 1 (travaux continus).
<b>Numéro d'échelon (EN170)</b>	Symbole 2C-1,2	Perception des couleurs : peut être altérée (sauf marqué 2C). Applications spécifiques : à utiliser avec des sources qui émettent un rayonnement ultraviolet prédominant aux longueurs d'ondes < 313 nm et lorsque l'éblouissement n'est pas un facteur important. Cela s'applique aux rayonnements U.V.C et à la plupart des U.V.B <sup>1)</sup> . Source spécifique : Lampes à vapeur de mercure à basse pression, telles que celles utilisées pour stimuler la fluorescence ou les « lumières noires », les lampes actiniques et germicides. <sup>1)</sup> U.V.B:280 nm à 315 nm et U.V.C: 100 nm à 280 nm.